

48 murten strasse

Fachstellen der röm.-kath. Kirche Biel
Bildung Kommunikation Soziales,
Postfach 45, Murtenstrasse 48, 2501 Biel

Sekretariat/Secrétariat

Mo/Di/Do 8.00–11.00

Mi 8.00–11.00/13.30–16.00

Anita Chavaillaz

Tel. 032 329 50 82 / Fax 032 392 50 90

anita.chavaillaz@kathbielbienne.ch

Fachstelle Bildung

Maria Regli

maria.regli@kathbielbienne.ch

Rébecca Kunz

rebecca.kunz@kathbielbienne.ch

Tel. 032 329 50 84

Fachstelle Soziales

Sara Bapst

sara.bapst@kathbielbienne.ch

Service social

Charlotte Krebs

charlotte.krebs@kathbielbienne.ch

Tél. 032 329 50 85

Fachstelle Kommunikation/Angelus

Niklaus Baschung

Tel. 032 329 50 81

niklaus.baschung@kathbielbienne.ch

Services des médias/Angelus

Christiane Elmer

Tel. 032 329 50 80

christiane.elmer@kathbielbienne.ch

Fachstelle Jugend

Aebistrasse 86, 2503 Biel

Philipp Christen

philipp.christen@kathbielbienne.ch

Eliane Gérard

eliane.gerard@kathbielbienne.ch

Tel. 032 366 65 95



L'Hôtel du Gouvernement à Berne, lieu des réunions du Grand Conseil



Les trois Eglises nationales sont prêtes au changement

Les trois Eglises nationales prennent avec satisfaction connaissance de la claire décision du Grand Conseil du canton de Berne de faire évoluer les relations entre les Eglises et l'Etat dans le cadre de la Constitution cantonale en vigueur. Elles sont également disposées à participer activement à ce processus. Assurer le financement des postes pastoraux d'une part et placer aussi les prestations qu'elles fournissent sur une base solide constituent leurs deux objectifs prioritaires.

Le Grand Conseil (Parlement) du canton de Berne s'est intensément confronté au rapport «Advocate / Ecoplan» consacré aux relations entre l'Eglise et l'Etat et a débattu des principes directeurs que le Conseil exécutif a élaborés sur cette base. Le Parlement a décidé de faire évoluer les relations entre l'Eglise et l'Etat sur la base de la Constitution actuelle-

ment en vigueur et dans le cadre d'une révision totale de la loi sur les Eglises. Les Eglises nationales acceptent de reprendre à l'avenir l'engagement de leurs ecclésiastiques. A cette fin, il convient d'élaborer un nouveau système de financement, qui, d'une part, respecte les droits juridiques historiques des Eglises et, d'autre part, prenne en considération les prestations dispensées en faveur de l'ensemble de la collectivité.

En prélude au débat parlementaire, le synode (législatif) et le Conseil synodal (exécutif) de l'Eglise évangélique-réformée, le Conseil synodal de l'Eglise catholique romaine appuyé par sa base ainsi que la commission de l'Eglise catholique-chrétienne avaient clairement fait savoir que les Eglises étaient prêtes à refonder les relations entre le canton et les Eglises nationales en tenant compte de l'évolution du contexte sociétal et à les adapter à une culture moderne de l'Etat. Elles avaient en particulier rappelé qu'en tant qu'Eglises nationales ouvertes à tous, leur action s'adressait aussi aux citoyennes et citoyens sans attache confessionnelle, contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la paix religieuse. Elles avaient également fait valoir – comme cela d'ailleurs a été relevé dans le rapport d'experts –, que tout l'argent investi dans les Eglises nationales l'était au bénéfice de la collectivité dans son ensemble.

Karin Brunner,
responsable de la communication au
sein de l'Eglise nationale catholique romaine
du canton de Berne

www.cathberne.ch/eglise-nationale